



PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par : M^{me} Colombe POITRIMOL
Tél. : 02 37 27 70 95
Fax : 02 37 27 72 57
Mél : colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 30 JUIN 2017

ARRETE n° 17106-54
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire
de la SARL « Pompes Funèbres Musulmanes du Centre » à DREUX

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R2223-65 et D 2223-34 à D 2223-39 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU l'habilitation dans le domaine funéraire délivrée le 30 juin 2016 à la SARL « Pompes Funèbres Musulmanes du Centre » dont le siège social est situé 2 – 4, avenue de Melsungen 28100 DREUX, le 11 mai 2017 ;

VU le dossier produit à l'appui de la demande de renouvellement ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} – La SARL « Pompes Funèbres Musulmanes du Centre » sise 2-4, avenue de Melsungen 28100 DREUX exploitée par M. Nouredine BEN YOUSSEF, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière ;
- Transport de corps après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture de corbillard ;
- Fourniture des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire.

Article 2 – Le numéro d'habilitation est **17.28.120** ;

Article 3 – La durée de la présente habilitation est fixée à **6 ANS** à compter de la date du présent arrêté.

.../...



Article 4 – Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Sous-Préfet de Dreux, M. le Maire de Dreux, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à la SARL Pompes Funèbres Musulmanes du Centre 2 – 4 avenue Melsungen 28100 DREUX.

**La Préfète,
Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale**

Carole PUIG-CHEVRIER

Cet arrêté peut faire l'objet de recours, en application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.